

Montréal, le 9 mars 2023

Objet : Commentaires de la SNAP Québec sur les versions provisoires des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et du plan de participation du public pour le projet de terminal portuaire de Sorel-Tracy

Madame, Monsieur,

La Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif établi depuis 2001 ayant pour mission de protéger les milieux naturels du Québec. Par la présente, la SNAP Québec souhaite transmettre ses commentaires à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) en regard aux lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et au plan de participation du public du projet de terminal portuaire de Sorel-Tracy.

1. Lignes directrices individualisées

1.1. Prise en compte de l'évaluation régionale fédérale de la région du fleuve Saint-Laurent dans l'évaluation d'impact

En juillet 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a lancé et annoncé une évaluation régionale pour la région du fleuve Saint-Laurent. Reconnaissant que les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact pour le projet de terminal portuaire de Sorel-Tracy stipulent à maintes reprises la pertinence de prendre en considération les évaluations régionales et stratégiques en cours ou terminées, la SNAP Québec réitère qu'il serait avisé d'attendre les conclusions de l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent avant d'entamer tout nouveau projet de développement dans ce milieu.

Comme énoncé dans les lignes directrices, cette évaluation régionale permettrait, entre autres, d'alimenter et d'informer les conditions de références du projet, les composantes valorisées, les limites spatiales et temporelles, la méthode d'évaluation des effets, les mesures d'atténuation et les effets cumulatifs. En effet, l'étude d'impact telle que proposée ne permet pas d'intégrer adéquatement l'ensemble des effets passés, présents et à venir des différents projets actuels et projetés sur le Saint-Laurent. À contrario, l'évaluation régionale comblerait



cette importance lacune en offrant la vue d'ensemble nécessaire à une prise de décision éclairée et informée dans le cadre du projet de terminal portuaire à Sorel-Tracy.

1.2. Milieu naturel - Effets sur les espèces en péril et leur habitat

Relativement à la section « Milieu naturel » et plus spécifiquement à la sous-section sur les « effets sur les espèces en péril et leur habitat », les lignes directrices provisoires mentionnent que l'étude d'impact doit :

« décrire les répercussions des changements à l'environnement causés par le projet sur les espèces [...] leurs populations et sous-populations régionales ou locales, leur habitat potentiel et, le cas échéant, leur habitat essentiel et qui sont associées aux éléments suivants, mais sans s'y limiter : [...] la perte et la fragmentation des habitats; [...] ».

À l'instar de ce qui est demandé pour le poisson et son habitat, il serait pertinent d'inclure explicitement l'aspect « détérioration des habitats » dans l'énoncé ci-haut. En effet, il est possible que le projet en soi ne mène pas à la perte complète d'un habitat. Toutefois, il est probable qu'il entraîne une détérioration de la qualité des habitats des espèces en péril (lors de sa phase de construction ou d'exploitation). Dans la prise en compte des effets cumulatifs et leurs conséquences, cette détérioration serait un élément important à considérer.

2. Plan de participation du public

Les outils de communication présentés dans le plan de participation public sont appropriés pour nos besoins. La SNAP Québec apprécie le fait d'avoir accès à une ligne téléphonique directement avec l'Agence, les périodes de consultation publique, les rencontres virtuelles, la distribution de courriels et les avis et mises à jour publiés sur le registre.

La SNAP Québec aimerait également apporter la correction suivante : dans la « liste des participants ayant soumis des commentaires lors des deux périodes de consultation de l'étape préparatoire », il est écrit « Société pour la nature et les parcs du Canada SNAP », mais le nom exact de notre organisation est « Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec » (SNAP Québec).

3. Commentaires généraux

La SNAP Québec aimerait réitérer que limiter les impacts d'un nouveau projet industriel sur l'environnement ne suffit plus. La définition du développement durable stipule que les aspects sociaux, environnementaux et économiques doivent être placés au même pied d'égalité. Or, le projet de terminal de Sorel-Tracy est un projet affirmé de développement économique qui ne fait que minimiser les effets négatifs inévitables sur les communautés locales et sur la biodiversité.






La SNAP Québec rappelle aussi que le Québec et le Canada se sont engagés à respecter les lignes directrices du nouveau cadre Kuning-Montréal de la biodiversité adopté en décembre dernier. Or, la cible 14 commande aux États d'assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans toute prise de décision et politique publique. En cohérence avec cette cible, le principe de précaution quant aux impacts possibles du projet de terminal de Sorel-Tracy sur la survie d'une espèce endémique au Québec, et en voie de disparition, le chevalier cuivré, doit s'appliquer.



Alain Branchaud
Directeur général, SNAP Québec



SNAP Québec
4126 Saint-Denis, bureau 300
Montréal (Québec) H2W 2M5

 514 278-7627
 info@snapquebec.org
 www.snapquebec.org